

**208C0610**

FR0000035602-OP012-GC02

3 avril 2008

Dépôt d'un projet de garantie de cours visant les actions de la société.

**SAIRP COMPOSITES**

(Euronext Paris)

**Complément à D&I 208C0606 du 2 avril 2008**

Le 2 avril 2008, le projet de note établi par la société SAIRP COMPOSITES en réponse au projet de garantie de cours déposé, le 2 avril 2008, par Banque Palatine, agissant pour le compte de la société par actions simplifiée Ampère Développement, a été déposé en application de l'article 231-26 du règlement général.

Ce projet de note en réponse, qui contient notamment le rapport établi par le cabinet Bellot Mullenbach & Associés, représenté par MM. Jean-Louis Mullenbach et Pierre Béal, mandaté par la société SAIRP COMPOSITES comme expert indépendant pour se prononcer sur les conditions financières de la garantie de cours, en application de l'article 261-1 I et II du règlement général, est diffusé en application de l'article 231-26 du règlement général.